

EN

Following the decision by the Board of Governors of the European Schools, and the communication from the 4 European Schools in Brussels on the procedure to follow for the temporary and extraordinary admission of displaced Ukrainian pupils to the European Schools in Brussels, please find below the procedure to follow should Ukrainian children enrolled at the European School also need to temporarily attend the European Commissions after-school centre.

Eligible children:

- a. children of local staff repatriated from the EU Delegation to Ukraine;
- b. displaced Ukrainian children hosted by EU officials or other servants of the EU institutions;
- c. displaced Ukrainian children hosted by staff members of the European Schools.

Medical requirements

All children attending the childcare services of the European Commission must fulfil certain medical requirements and need to have their vaccination scheme in order. It is recommended that parents already book a medical consultation with ONE/Kind en Gezin to complete/update the vaccination scheme ahead of time.

Enrolment

The enrolment requests of Ukrainian children for the after-school centre must be sent by e-mail to: OIB-INSCRIPTIONS-GARDERIES-POSTSCOLAIRES@ec.europa.eu and to OIB-INSCRIPTIONS-GARDERIES-AEREES@ec.europa.eu for the outdoor summer childcare organized during July and August with “UKRAINE” in the subject field.

Ukrainian children can be welcomed to the after-school centres as of 25 April 2022 until 31 August 2022.

This temporary admission to the European Commission childcare services will be free of charge and subject to the availability of places.

FR

Suite de la décision du Conseil supérieur des écoles européennes et de la communication des 4 écoles européennes de Bruxelles sur la procédure à suivre pour l'admission temporaire et extraordinaire d'élèves ukrainiens déplacés dans les écoles européennes de Bruxelles, veuillez trouver ci-dessous la procédure à suivre si les enfants ukrainiens inscrits à l'école européenne devaient également fréquenter temporairement la garderie post-scolaire de la Commission européenne.

Enfants éligibles:

- a. enfants d'agents locaux rapatriés de la délégation de l'UE en Ukraine;
- b. enfants ukrainiens déplacés accueillis par des fonctionnaires de l'UE ou d'autres agents des institutions de l'UE;
- c. enfants ukrainiens déplacés accueillis par des membres du personnel des écoles européennes.

Exigences médicales

Tous les enfants qui fréquentent les services de garde d'enfants de la Commission européenne doivent satisfaire à certaines exigences médicales et disposer de leur programme de vaccination. Il est recommandé que les parents réservent déjà une consultation médicale avec ONE/Kind en Gezin pour compléter/actualiser le programme de vaccination à l'avance.

Inscription

Les demandes d'inscription des enfants ukrainiens à la garderie postscolaire doivent être envoyées par courrier électronique à l'adresse suivante: OIB-INSCRIPTIONS-GARDERIES-POSTSCOLAIRES@ec.europa.eu et OIB-INSCRIPTIONS-GARDERIES-AEREES@ec.europa.eu pour la garderie d'été en plein air organisée en juillet et août avec «UKRAINE» dans le sujet de l'e-mail.

Les enfants ukrainiens peuvent être accueillis dans les garderies postsecondaires à partir du 25 avril 2022 jusqu'au 31 août 2022.

Cette admission temporaire dans les services de garde d'enfants de la Commission européenne sera gratuite et subordonnée à la disponibilité de places.